



COMMUNIQUÉ

DIFFUSION IMMÉDIATE

À L'ISSUE DU COLLOQUE « MUNICIPALITÉS, LE DÉFI DES ÉOLIENNES »

LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT LANCE UNE DÉCLARATION POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DURABLE DANS LES RÉGIONS

Rimouski, le 11 octobre 2006.— Devant l'ampleur et le nombre de parcs éoliens qui s'érigent au Québec et en particulier au Bas-Saint-Laurent, le Conseil de l'environnement du Bas-Saint-Laurent estime nécessaire que le gouvernement adopte rapidement un cadre d'évaluation et de développement rencontrant les principes d'un développement durable de la filière. Un tel cadre, qui serait soumis à une consultation publique, devrait documenter les différents impacts en tenant compte des effets cumulatifs de l'ensemble des projets et des infrastructures associées (lignes électriques, routes, etc.).

En effet, malgré les bénéfiques attribuables à cette filière de production énergétique, le développement intensif et l'essor rapide qui caractérise le développement éolien ne sont pas dénués d'impacts significatifs pour l'environnement et pour les communautés qui les accueillent.

Le conseil de l'environnement lance donc une Déclaration pour un développement éolien durable. Cette déclaration propose au gouvernement de prendre un temps d'arrêt et d'engager une période de réflexion afin de se doter des outils et des mécanismes de gestion adéquats.

Le conseil se chargera d'acheminer cette déclaration aux ministres et aux décideurs interpellés pour demander la mise en place d'un cadre régional de développement harmonieux des parcs éoliens et des installations connexes. Aussi, le conseil pourra demander une suspension temporaire du prochain processus d'appel d'offres voire le report de la délivrance des certificats d'autorisation ou de la date prévue des livraisons d'électricité pour les projets en cours lorsque nécessaire. Il demandera également la tenue d'une consultation générique par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Les organismes, instances municipales, entreprises, comités ou coalitions de citoyens sont invités à appuyer cette Déclaration pour un développement éolien durable en communiquant avec le conseil de l'environnement au 418-721-5711 (frais acceptés pour les appels de la région) ou par courriel au crebsl@globetrotter.net.

-30-

Source: Luce Balthazar, directrice générale
Tel : (418) 721-5711